

Michel GRIFFON

Directeur Général de l'ANR

Exposé

Conférence FFEM du 6 avril 2010 au MEIE à Paris

« Transformer les défis environnementaux globaux en opportunités : l'exemple du Fonds Français pour l'Environnement Mondial »

Comment promouvoir la recherche et l'innovation environnementale ?

Il convient tout d'abord de rappeler que les problèmes environnementaux, avant de générer un « green business », sont avant tout des effets collatéraux indésirables de nombreuses activités économiques productives. Ces effets involontaires négatifs –ou externalités négatives- ont un coût pour la société et ces coûts doivent être « internalisés » c'est-à-dire pris en compte dans le circuit économique d'une manière ou d'une autre. Les formes d'internalisation sont peu nombreuses : l'obligation de cesser les effets externes négatifs par la voie réglementaire, les coûts étant à la charge du « pollueur » ; taxer les externalités négatives, la taxe ayant un effet stimulant pour réduire progressivement ces effets négatifs; constituer un marché de droits à produire des externalités mais en volume réduit (mécanisme de flexibilité ; ou enfin financer des incitations positives pour induire des changements vertueux. L'obtention de solutions nouvelles passe presque toujours par la technologie ce qui crée des opportunités de marché.

Le FFEM a choisi les incitations positives et autant que possible la mise en œuvre de solutions qui résolvent à la fois le problème environnemental et assurent des activités productives qui fonctionnent par un marché. Cette attitude d'incitation positive est fondée sur le fait que les financements du FFEM sont des financements d'Aide publique au développement, qu'ils financent la réduction d'externalités environnementales mondiales ou « biens publics mondiaux (il y a peu de mécanismes mondiaux dédiés), mais aussi qu'ils sont destinés à créer simultanément des activités de développement économique et social. L'originalité de FFEM est en effet de faire en sorte que chaque opération soit gagnante pour l'environnement mondial et gagnante pour les populations locales qui ont souvent malgré elles à l'origine des externalités négatives.

L'idéal serait que de telles situations se créent d'elles même. Mais c'est souvent l'inverse qui se produit : le laisser faire en la matière conduit généralement à augmenter la crise environnementale mondiale. Il faut donc que certains acteurs prennent l'initiative. L'acteur central pour prendre des initiatives est l'entrepreneur. Le FFEM est là pour appuyer les initiatives qui sont prises. Sans entrepreneur, rien n'est possible. Son rôle, en l'occurrence et au sens littéral du terme est de se situer « entre » l'intérêt de l'acteur mondial (qui cherche à réduire les externalités négatives) et l'acteur local (qui les produit) et essayant de créer une situation « gagnante-gagnante », gagnante pour l'environnement mondial, gagnante pour les acteurs locaux concernés, et gagnante pour l'entrepreneur qui prend l'initiative. Par exemple, la constitution de réserves de biodiversité peut générer une activité de tourisme au profit des populations locale. Autre exemple, la protection de zones de pêche avec l'accord des pêcheurs, permet de protéger des espèces marines et de reconstituer des stocks de poissons au bénéfice des pêcheries. Autre exemple encore, l'utilisation par des entreprises de techniques économisant l'énergie fossile et réduisant les émissions de gaz à effet de serre permet de concilier l'intérêt de l'entreprise et l'environnement global.

L'entrepreneur environnemental est donc par nature novateur. Il peut s'agir de firmes classiques, de firmes d'ingénierie, d'ONG, ou d'organismes de recherche. Mais ces acteurs, s'ils ne sont pas eux même des inventeurs, ont besoin de références. Il leur faut des résultats de recherche, des résultats d'expérimentation, des modes opératoires validés ainsi par ailleurs que des financements, le tout assurant une sécurité pour consentir les investissements. Ces investissements ayant une composante d'intérêt général, il est normal que la sécurisation des opérations provienne en partie de fonds publics.

Outre l'entrepreneur et le financier, l'innovation dans le domaine environnemental global suppose aussi la présence d'autres acteurs. Tout d'abord, l'acteur virtuel principal qui est « l'intérêt général environnemental » ; il est représenté par l'Etat local et le bailleur de fonds global (ici le FFEM ainsi que le financeur public ou privé principal de l'opération). La recherche doit aussi être présente, qu'il s'agisse de recherche publique ou privée ; elle doit fournir les solutions techniques et organisationnelles permettant de réduire les externalités négatives et éventuellement d'assurer les derniers réglages de terrain et le suivi. Il peut aussi y avoir les entreprises de conseil (services d'étude, d'ingénierie). Dans ce concert, le FFEM agit comme vérificateur de la qualité des solutions technologiques ainsi que de la qualité et la pertinence du montage institutionnel et du modèle économique de l'opération. S'agissant d'opérations réalisées dans un cadre de coopération internationale, un soin particulier est mis à évaluer la qualité de cette coopération.

Dans beaucoup de cas, l'état d'esprit dans lequel se déroule l'opération est déterminant pour sa réussite. Depuis 15 ans, le FFEM a contribué à promouvoir cet état d'esprit entrepreneurial associant le bien public et l'intérêt des acteurs, état d'esprit qui fonde la croissance verte et le développement durable. Mais il n'y a pas assez d'entreprises candidates à des opérations de promotion d'un environnement mondial de meilleure qualité. La réduction des émissions de

carbone est insuffisante malgré l'existence du mécanisme de développement propre. Il y a peu d'ONG proactives de taille suffisante pour mener des opérations significatives. Dans le domaine public certains organismes de recherche (notamment les EPIC) ont compris qu'ils pouvaient avoir un rôle majeur. Les recherches financées par l'ANR contribuent à alimenter en amont les processus d'innovation avec différents programmes : écotecnologies, atténuation et adaptation au changement climatique, biodiversité... Le FFEM participe à certaines des instances de décision de l'ANR et des séminaires communs sont organisés.

En conclusion, il existe donc un dispositif favorable à une promotion de coopérations internationales et de mise en place de mécanismes vertueux de marché pour la promotion d'un environnement global sain et un développement durable. Il faut continuer à explorer de nouvelles idées, à innover, à financer des prototypes technologiques et institutionnels porteurs d'avenir, à amorcer des mécanismes durables de marché favorables à l'environnement global. Il est dommage que l'équivalent du FFEM n'existe pas pour activer une activité de cette nature en France, en particulier dans les Collectivités publiques Outre Mer.
